

APPLICATION INFORMATIQUE ICS2 LAISSE UN SENTIMENT TRÈS MITIGÉ

UNE ÉVOLUTION CERTES NÉCESSAIRE, QUI LAISSE BEAUCOUP D'INCERTITUDES SUR LES EFFECTIFS ET IMPOSE LA PLUS GRANDE VIGILANCE POUR LE RECLASSEMENT DE CELLES ET CEUX QUI PERDENT LEURS MISSIONS.

Après le véritable fiasco qu'a été ICS1 (Import Control System), qui n'a pas permis de monter en puissance dans le volet LCF car essentiellement porté sur la sûreté, la DG vient de nous présenter son nouveau bébé : ICS2.

Cette nouvelle application semble mieux née, mais la DG reconnaît déjà des incertitudes qui nous inquiètent assez fortement.

En effet, par exemple, à ce stade, il est impossible de connaître la charge de travail que cette évolution va générer sur les cellules de levée de doute (CLD), et notamment le nombre de "hits" qui vont être à traiter.

C'est pourquoi la CFDT DOUANE a dénoncé le choix dogmatique et totalement absurde de fermer la CLD de Marseille en fin d'année et de transférer les missions vers la CLD du Havre en l'absence d'analyse réelle de la charge de travail pour les agents des CLD.

ICS2,
MARS 2024



ICS2 COMPATIBLE AVEC ANTES

Le déploiement d'ICS2 va contraindre les importateurs à donner plus d'informations ce qui va bien sûr nous permettre de faire, **enfin**, du ciblage Sûreté et LCF. De plus ANTES permettra d'avoir une meilleure vision sur la prise en charge pour les bureaux ne disposant pas de CCS.

Nous rentrons donc dans une phase transitoire, les deux systèmes (ICS1 et ICS2) vont cohabiter plusieurs mois...

LA CLD DE ROISSY ESSUIE LES PLÂTRES

Après de nombreux reports, ICS2 est quand même arrivé depuis 6 mois à Roissy.

La charge de travail des agents de cette CLD explose pour plusieurs raisons, mais principalement à cause de multiples bugs informatiques. La DG imposant aux agents de faire un OLGA pour chaque bug mais aussi de remplir un tableau en partage avec la DG.

La CFDT a dénoncé la perte de sens du travail, les agents étant devenus des machines à fournir de la statistique au détriment de leur travail de cibleur.

Autre dysfonctionnement, ICS2 ne permet pas pour le moment l'envoi de message automatique aux opérateurs. Les agents doivent donc faire un mail aux opérateurs lorsqu'ils déclenchent un contrôle. On nous dit qu' ANTES permettra l'envoi de mail à partir de juin sauf pour la Poste qui n'en dispose pas pour le moment.

Concrètement, une visio récente organisée par COMINT pour des ateliers sur ANTES, s'est mal passée. Les participants nous ont fait remonter un manque criant de coordination entre COMINT et JCF2 connaissances de COMINT sur le sujet.

Il faut absolument que les sous-directions raisonnent en projet et non par compétences ?

LA CLD DE MARSEILLE PASSE À LA TRAPPE !

Les 1er victimes d'ICS2 sont les collègues de la CLD de Marseille qui sera, selon la DG transformée en cellule de ciblage local.

A partir du 3 juin, la CLD de Marseille n'étant pas habilitée sur ICS2, leur charge de travail sera transférée au Havre. La DG se cache derrière la Commission Européenne pour imposer un unique point d'entrée. Alors que la DGDDI a déjà fait le choix d'avoir deux points d'entrée : une à Roissy pour l'aérien et une au Havre, niant ainsi les spécificités de la CLD de Marseille. Pour info, Les Pays-Bas ont aussi deux points d'entrée... Alors !

Les agents de Marseille seront-ils considérés comme restructurés ? Seront-ils tous reversés dans la nouvelle cellule de ciblage ? Les instances sociales sont-elles informées ? Une fois de plus, la DG volontairement met la charrue avant les bœufs en mettant tout le monde devant le fait accompli.

Il est pourtant acquis qu'il y a une nécessité de cibler les conteneurs hors ICS !

La CFDT douane exige donc des garanties sur la mission pour tous les collègues marseillais impactés et qu'ils puissent, le cas échéant, pour ceux qui le souhaitent, bénéficier des dispositifs d'accompagnement des restructurations.

LA CLD DU HAVRE SERA BIENTÔT EN SURCHAUFFE !

Pour les collègues de la CELTICS du Havre, il n'est bien sûr, pas prévu pour la DG d'augmenter les effectifs !

Pourtant, en plus du transfert de la charge de travail de Marseille, il est prévu à partir du 03 juin, si le calendrier est respecté, l'entrée en fonction du volet maritime d'ICS 2 (avril 2025 pour le vecteur routier).

La CLD du Havre verra donc sa charge de travail augmenter exponentiellement et ce d'autant plus pendant la période transitoire avec l'obligation du suivi de ICS1 et ICS2.

Faire plus sans un apport d'agents conséquent, est illusoire et inadmissible pour la CFDT DOUANE, l'administration doit mettre les moyens nécessaires immédiatement.

VIVEMENT ICS3 ?

Cette énième "évolution" va une nouvelle fois peser uniquement sur nos collègues. La concertation avec les agents de terrain n'a pas été réellement menée et comme à chaque fois ce sont les effectifs qui trinquent à la fin : **La CLD de Roissy essuie les plâtres, la CLD du Havre devra absorber la mission sans renfort et malheureusement la CLD de Marseille paye le prix fort en étant complètement sacrifiée.**

De plus, il est fortement dommageable, d'avoir un projet informatique livré en pas à pas, au lieu d'un produit fini. En somme un logiciel empirique, basé sur les échecs, les frustrations, la démotivation des collègues. La DG obsédée par les déductions d'emplois doit assumer le coût de SES réformes.

La CFDT DOUANE et ses représentants ne compte pas abandonner les collègues impactés par cette évolution d'ICS. Que ce soit en accompagnant ceux qui perdent leur mission, qu'à celles et ceux qui vont devoir gérer une augmentation de la charge de travail.

SOYEZ PRÊTS POUR L'ICS2

